

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-34

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif au cadre financier du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) et du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 juillet 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 12 juillet 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER